

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

Délibération n°CA-20231106-3.3 du lundi 6 novembre 2023

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation
- VU** Les articles 192 et 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** La décision du conseil d'administration du Crous de Paris du 9 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au directeur général du Crous de Paris en fonction de seuils définis
- VU** l'arrêté rectoral du 16 octobre 2023 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Didier JESTIN, agent comptable du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du 6 novembre 2023 est annexée à la présente délibération.

Article 1

L'Agent comptable du Crous de Paris a proposé au directeur général de Crous de Paris d'admettre en non-valeur 9 créances au titre de l'hébergement et au titre des trop-perçus sur rémunérations pour des montants respectifs de 57 073,20 € et 4 396,37 €.

Le tableau détaillant ces propositions est annexé à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la charge de 61 469,57 € (soixante et un mille quatre cent soixante-neuf euros et cinquante-sept centimes) sur l'exercice 2023 au titre d'admission en non-valeur.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

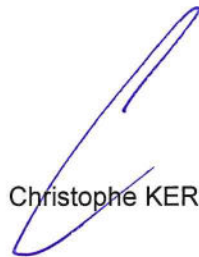
Fait à Paris, le lundi 6 novembre 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France

Recteur de l'académie de Paris

Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20231106-3.3

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration en sa séance du lundi 6 novembre 2023, suite au départ anticipé de l'administrateur représentant de l'association COP1 à 18h00, est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	07
Total des voix	23

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	02
Nombre de voix pour	21

PROPOSITIONS ANV 2023
Conseil d'Administration du 6 novembre 2023

Consent à Administration du 6 novembre 2023									
N° de dossier	NATURE	RESIDENCE	DATE DE DEPART	MONTANT ANV	DEBUT DILIGENCES	FIN DILIGENCES	DATE ACTION	OBSERVATIONS	Résultat
1	HEBERG	DAVIEL	16/09/2015	3 026,00 €	02/12/2014	20/02/2023	02/12/2014	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Sans suite, aucune réponse du débiteur
							20/02/2015	Envoi Courrier à huissier	Pas de recouvrement effectué
							05/12/2016	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Sans suite, aucune réponse de la DGFIP
							08/11/2021	Demande DRFIP (adresse)	Sans suite, aucune réponse de la DRFIP
							07/06/2022	Envoi lettre de relance	Sans suite car défaut d'adressage
							20/02/2023	Nouvelle demande FICOBA	Réponse DGFIP : recherche infructueuse
2	HEBERG	ROSA PARKS	17/01/2020	10 629,00 €	13/12/2019	05/06/2023	13/12/2019	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Sans suite, aucune réponse du débiteur
							27/09/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							14/10/2021	Demande DRFIP (adresse)	Recherche fructueuse
							20/02/2023	Nouvelle demande FICOBA	Sans réponse
							05/06/2023	Nouvelle demande FICOBA	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							22/11/2019	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Sans suite, aucune réponse du débiteur
3	HEBERG	AVIA	23/09/2019	6 988,00 €	22/11/2019	14/12/2021	01/07/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							15/07/2021	Demande DRFIP (adresse)	Sans suite, aucune réponse de la DRFIP
							14/12/2021	Nouvelle demande FICOBA	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							01/07/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Recherche fructueuse
4	HEBERG	CITEAUX	31/08/2021	12 273,00 €	01/07/2021	14/04/2023	15/07/2021	Demande DRFIP (adresse)	Recherche fructueuse
							30/07/2021	Envoi SATD	Infructueux, solde insuffisant
							02/03/2022	Envoi SATD	Infructueux, solde insuffisant
							30/11/2022	Envoi SATD	Infructueux, solde insuffisant
							08/03/2023	Envoi SATD	Infructueux, solde insuffisant
							14/04/2023	Envoi SATD	Réponse Banque 1 (LCL) : Infructueux, solde insuffisant
							14/04/2023	Envoi SATD	Réponse Banque 2 (BNP) : Infructueux, solde insuffisant
							06/03/2015	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Sans suite, aucune réponse du débiteur
							22/04/2015	Envoi Courrier à huissier	Pas de recouvrement effectué
5	HEBERG	FRANCIS DE CROISSET	01/09/2015	7 013,20 €	06/03/2015	20/02/2023	21/11/2016	Envoi nouvelle MED et TE	Sans suite, aucune réponse du débiteur
							01/07/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							21/07/2021	Demande DRFIP (adresse)	Sans suite, aucune réponse de la DRFIP
							20/02/2023	Nouvelle demande FICOBA	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							22/06/2020	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Sans suite, aucune réponse du débiteur
							01/07/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
6	HEBERG	VAUGIRARD	08/10/2019	7 766,00 €	22/06/2020	03/04/2023	15/07/2021	Demande DRFIP (adresse)	Sans suite, aucune réponse de la DRFIP
							20/02/2023	Nouvelle demande FICOBA	Réponse DGFIP : recherches infructueuses
							03/04/2023	Nouvelle demande DRFIP	Sans suite, aucune réponse de la DRFIP
							01/07/2021	Demande FICOBA (Compte Bancaire)	Fructueux
7	HEBERG	PAJOL 2	18/11/2020	9 378,00 €	01/07/2021	14/04/2023	15/07/2021	Demande DRFIP (adresse)	Sans réponse
							30/07/2021	Envoi SATD	Accusé réception par la Banque mais sans suite
							02/03/2022	Envoi SATD	Sans réponse
							30/11/2022	Envoi Mise en Demeure et Titre Exécutoire	Receptionné par le débiteur mais sans suite
							30/11/2022	Envoi SATD	Sans réponse
							08/03/2023	Envoi SATD	Banque interrogée non détentrice des sommes envers le débiteur
							08/03/2023	Envoi SATD	Banque interrogée réponse infructueuse : compte clos
							14/04/2023	Envoi SATD	Sans réponse des banques
							(1) Sous-total HEBERGEMENT		
10	TPS	-	01/01/2014 au 28/02/2014	2 585,32 €	28/05/2014	06/10/2023	28/05/2014	Envoi Titre Exécutoire	Sans réponse
							06/10/2023	Prescription	
11	TPS	-	06/06/2022 au 08/02/2015	1 811,05 €	-	06/10/2023	-	Prescription	
(2) Sous-total TROP-PERCUS SUR SALAIRES				4 396,37 €					
TOTAL GENERAL (1+2)				61 469,57 €					

Fait à Paris, le 13/10/2023